

Politique Qualité, Environnement et Énergie

Certifiée **ISO 9001, ISO 14001, ISO 50001** et labellisée "RSE" exemplaire **AFAQ 26000**, LEGALLAIS a pour ambition d'être une entreprise engagée et inspirante, reconnue pour la qualité de ses services, et son devoir de responsabilités. Afin de lutter contre le changement climatique, de protéger l'environnement et de promouvoir la sobriété énergétique. LEGALLAIS se mobilise au travers de son **agenda 2030 pour la transition écologique** et des **7 engagements** ci-dessous :

Voici les **7 engagements** de LEGALLAIS :

Satisfaire ses parties prenantes

- Respecter ses engagements
- Être à l'écoute des clients et mesurer leur satisfaction
- Mettre en place une relation durable avec ses partenaires



Améliorer son efficacité et ses performances :

- Viser l'excellence.
- Mettre en place des indicateurs pertinents pour mesurer les actions de progrès.
- Développer l'amélioration continue lors des cliniques de la qualité.
- S'engager dans l'amélioration de la performance énergétique.
- Maîtriser et réduire ses coûts.

Réduire son empreinte écologique et énergétique :

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% entre 2019 et 2030
- Réduire de 20 % les consommations énergétiques d'ici fin 2024 sur périmètre constant
- Favoriser les activités de conception améliorant la performance énergétique
- Réduire ses consommations tous les ans
- Éviter, réduire, trier, valoriser ses déchets
- Diminuer les sources diverses de pollution

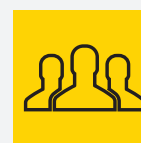


Être un acteur responsable

- Favoriser l'achat de produits et de services économes en énergie
- Renforcer l'offre commerciale responsable
- Développer l'achat et la vente des produits éco-responsables
- Évaluer ses fournisseurs
- Favoriser l'économie circulaire
- Investir responsable

Prendre en compte les enjeux environnementaux

- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs internes
- Fédérer et impliquer les acteurs externes
- Participer activement aux actions sur son territoire
- Agir pour protéger la biodiversité



Accompagner les collaborateurs

- Développer la formation à l'expertise
- Développer les compétences
- Développer les compétences managériales
- Former aux éco-gestes
- Développer la formation d'éco-conduite
- Transmettre les valeurs de l'entreprise
- Mettre en place des actions participatives

Respecter les obligations de conformité

- Mettre en place une veille réglementaire
- S'adapter en permanence aux évolutions de la réglementation



La direction s'engage à mettre à disposition les informations et les ressources nécessaires pour permettre l'atteinte des objectifs fixés et l'amélioration continue du système de management de la QUALITÉ de L'ENVIRONNEMENT et de L'ENERGIE.



Le 9 Février 2023,
Daniel Malouf
Directeur général.